

**Public cible :**  
1 groupe d'agents CAF

**Pré-requis :**  
Aucun prérequis

**Modalités pratiques**  
Durée : 2 jours soit 14h de formation

**Calendrier - Lieux -**  
**Modalités d'accès :**  
Planification sur le site EGOC [Sessions à venir]  
Nous contacter pour suivre des programmations et des planning sur [www.egoc.org](http://www.egoc.org)

**Programmation :**  
Chantiers locaux

**TARIF / COÛT STAGIAIRE**  
:€

**Modalités animation :**  
En présentiel

**Intervenant :**  
Formateur expert

**Effectif :**  
1 groupe d'agents CAF

**Tarification :**  
Coût à déterminer en fonction de l'intervenant

# Formation Droit de la Famille -

## Séparation et Divorce

MAJ : Vendredi 20 octobre 2023

### Objectifs professionnels :

A partir de l'état actuel du droit de la famille, appréhender les nouvelles formes de la parentalité, l'évolution des familles, les enjeux et la complexité des situations de séparation.

### Objectifs - Aptitudes et compétences visées et évaluées :

- Connaître le droit des personnes et de la famille en lien avec les prestations ayant un impact sur l'évolution de la cellule familiale : les différentes structures familiales, les séparations, les divorces, la résidence alternée, la filiation...
- Être capable de mieux informer les allocataires, de les orienter vers le bon interlocuteur.
- Appréhender les enjeux et la complexité des situations de séparations.
- Donner du sens à sa pratique professionnelle en lien avec le Droit de la famille.

### Contenu :

#### **1<sup>ère</sup> partie : L'ORGANISATION JURIDICTIONNELLE**

L'organisation juridictionnelle sera abordée par le biais d'illustrations pratiques présentées par l'Avocate, à l'occasion de chacun des points traités. Un document composé d'un tableau récapitulatif sera également remis aux stagiaires.

Les actes qui ponctuent la procédure : jugement, ordonnance, arrêt, assignation ou requête, notification, etc. (travail sur documents réels).

Les acteurs de la justice, dont le juge des enfants, le juge des affaires familiales, le procureur : qui fait quoi ? Fonctions, attributions, compétences.

#### **Le rôle du Bureau d'Aide Juridictionnelle (fonctionnement, délais, conditions, etc)**

#### **Les délais devant le Juge aux Affaires Familiales**

## **2<sup>ème</sup> partie : LE STATUT FAMILIAL**

### **LE DROIT DU COUPLE** (*En fonction des besoins identifiés par les stagiaires*)

#### **I - Le Mariage** (*loi du 20 septembre 1972 et dans le code civil articles 63 à 76 et 144 à 164*)

- Conditions du mariage
  - Âge, prohibitions
- Effets du mariage
  - Effets personnels : devoir - fidélité - secours - assistance
  - Effets matériels ou financiers :
- Les régimes matrimoniaux - le statut primaire impératif :
  - Séparations de biens
  - Régimes communautaires
- **Cas du mariage à l'étranger**

#### **II - Pacs - Concubinage** (*loi n°99-944 du 15 novembre 1999, loi n°2006-728 du 23 juin 2006, décret n°2009-1591 du 17 décembre 2009*)

- Définitions
- Conditions
- Effets personnels, matériels, dettes

#### **III - Les séparations**

- Procédures et études des **différents types de divorces** (*loi n° 2004-439 du 26 mai 2004*)
  - **les avancées de la nouvelle procédure de divorce**

### **en terme de temps et de dématérialisation**

- Les conséquences du divorce
  - Les conséquences personnelles du divorce
    - Conséquences entre époux
    - Conséquences vis-à-vis des enfants
  - Les conséquences financières
    - Pensions alimentaires (généralités et moyens de leur exécution)
    - Les prestations compensatoires
    - Les dommages et intérêts
    - **La liquidation du régime matrimonial**
- Rupture du **Pacs**
  - Procédures et conséquences
- Rupture de **Concubinage**
  - Conséquences
- Médiation familiale (*Décret n° 2010-1395 du 12 novembre 2010*)

### **IV - Les violences au sein du couple et la protection des victimes**

- **Les ordonnances de protection**
- **Le système Bracelet Anti-Rapprochement**

### **V - Le décès**

- Les droits du veuf, du partenaire du pacs et du concubin survivants
- **Le cas du décès d'un parent d'enfant mineur**

### **3<sup>ème</sup> partie : DROITS DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE**

#### **I - Le droit de la filiation** (en fonction des besoins identifiés par les stagiaires)

*(Loi du 16 janvier 2009 ratifiant l'ordonnance du 4 juillet 2005)*

- L'enfant :
  - Établissement de la filiation
  - Contestation de la filiation
- L'enfant adopté
  - Adoption plénière
    - Conditions
    - Effets
  - Adoption simple
    - Conditions
    - Effets

**II - L'autorité parentale** (en fonction des besoins identifiés par les stagiaires)

*(Loi n° 2002-305 du 4 mars 2002)*

- Les titulaires de l'autorité parentale
  - Couple marié, pacsé, concubin, « séparé »
  - Parent(s) vivant seul(s)
- Les conditions pour l'exercer
  - L'exercice de l'autorité parentale
  - L'intérêt de l'enfant
- Droit de visite et d'hébergement
- Droit d'éducation
- L'obligation alimentaire (*article 205 du code civil*)
- Principes de fixation, d'exécution et de révision des pensions alimentaires.
- **Jurisprudence**

### III - Le nom de famille

*(Loi du 4 mars 2002, entrée en vigueur le 01 janvier 2005)*

- Attribution du nom de famille

### IV- Droits de l'enfant

*(Article 375-1 et suivants du Code Civil)*

- Le droit d'être entendu
- Le droit d'entretenir des relations avec ses grands-parents, avec des tiers
- Le droit d'être protégé

### **Suppressions déjà effectives :**

- des fiches d'état civil ;
- des notions d'enfants légitimes, naturels, adultérins, remplacés par la notion d'enfant
- de l'expression « droit de garde », remplacée par la notion « de droit de résidence »

---

### **Méthodes mobilisées :**

Apports théoriques

Cas pratiques exposés par les participants : apports concrets et situations vécues dans leur pratique professionnelle

Réflexions et échanges entre les participants et les intervenants

Documents écrits illustrant et soutenant les propos

---

### **Modalités d'évaluation et de validation :**

**Evaluation en amont** : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

**Evaluation au cours de la formation :** validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

**Evaluation à chaud :** à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

**Evaluation à froid :** réalisée avec un outil interne Caf

**Attestation de suivi :** Feuille de présence

**Attestation de participation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

---

#### **Accessibilité :**

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

---

#### **Délais d'accès à la formation :**

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

---

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement aux personnes**  
**ou d'une adaptation de la formation sur mesure,**  
**vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**